

Questionnaire d'état des lieux - Continuité des missions des CSAPA référents en milieu pénitentiaire dans le contexte de Covid-19

Mardi 28 avril 2020

69

Total des réponses

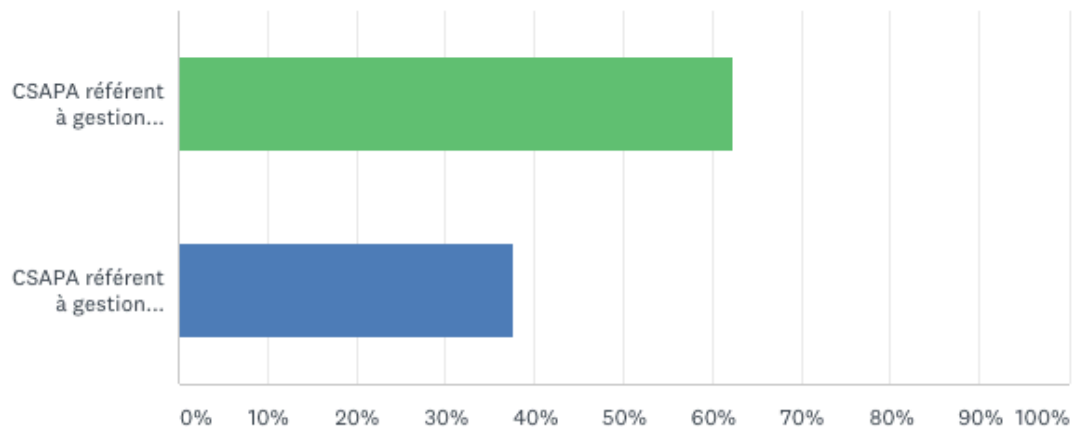
Soit plus de la moitié des CSAPA référents en milieu pénitentiaire (130)

Date de création: mardi 28 avril 2020

Si question : m.gaubert@federationaddiction.fr

Vous êtes :

Réponses obtenues : 69



CHOIX DE RÉPONSES



RÉPONSES



CSAPA référent à gestion associative

62,32%

43

CSAPA référent à gestion hospitalière

37,68%

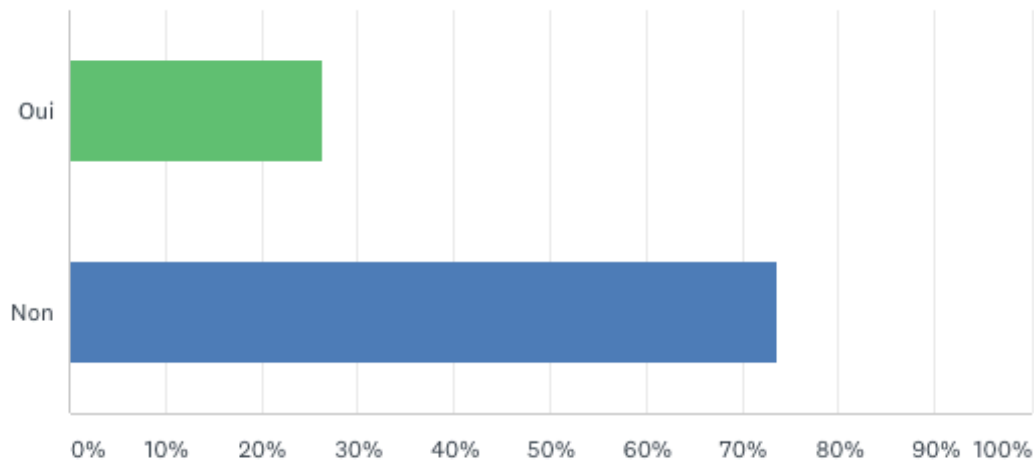
26

TOTAL

69

Votre équipe accède-t-elle à l'intérieur de la prison?

Réponses obtenues : 53



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ Oui	26,42% 14
▼ Non	73,58% 39
TOTAL	53

Votre équipe accède-t-elle à l'intérieur de la prison?

Réponses obtenues : 48

CSAPA associatifs : 84 % n'accèdent pas à l'intérieur de la prison

CSAPA hospitaliers : La moitié des répondants n'accèdent pas à l'intérieur de la prison

Si, oui, sous quelles modalités?

Sont évoqués :

- Intervention au sein des locaux de l'USMP
- Entretiens limités aux urgences et au relai TSO
- Lorsque le CSAPA référent est interne, modalités inchangées
- Pas de restrictions dans certains cas

Dans tous les cas, mise à disposition de matériel de protection (gants, lingettes, masques).

Si non, pour quelles raisons?

Réponses obtenues : 41 - Certaines structures ont coché plusieurs raisons possibles

1^{ère} raison : Refus de la part de l'administration pénitentiaire (63%)

2^{ème} raison : Refus de la structure (36%)

3^{ème} raison : Indisponibilité du personnel du CSAPA référent (10%)

Autre : refus du SMPR ou de l'USMP.

CSAPA hospitaliers : la moitié des répondants n'accèdent pas en raison du refus de l'administration pénitentiaire. La même proportion, en raison du refus de leur établissement hospitalier de rattachement.

➔ Cette situation date du début du confinement et n'a pas évolué (à de rares exceptions).

Avez-vous entrepris des démarches pour faire évoluer positivement la situation?

Réponses obtenues : 43

66% des CSAPA répondant ont sollicité leurs partenaires. Ont été évoqués :
Mise en place d'un relai avec le SMPR ou l'unité sanitaire, liens téléphoniques avec le SPIP, contacts téléphoniques réguliers avec partenaires de soins de l'extérieur, prise de contact avec le JAP pour libérations anticipées, liens avec la direction de l'établissement pénitentiaire.

Toutefois, 34% n'ont pas pu entreprendre de démarches à distance (refus de l'AP, SPIP absent ou débordé, etc.)

Pouvez-vous mener des entretiens avec les futurs sortants?

Réponses obtenues : 53

Plus de la moitié des CSAPA répondants (62%) ne peuvent pas mener d'entretiens avec les futurs sortants. Raisons évoquées : pas d'accès téléphonique pour les détenus, refus de l'AP d'autoriser les détenus à téléphoner. *Dans la majorité des réponses, la raison n'est pas précisée.*

Lorsque c'est possible : par téléphone en majorité, en présentiel dans une moindre mesure. Le courrier est également évoqué.

Êtes-vous informé.e.s des sorties anticipées?

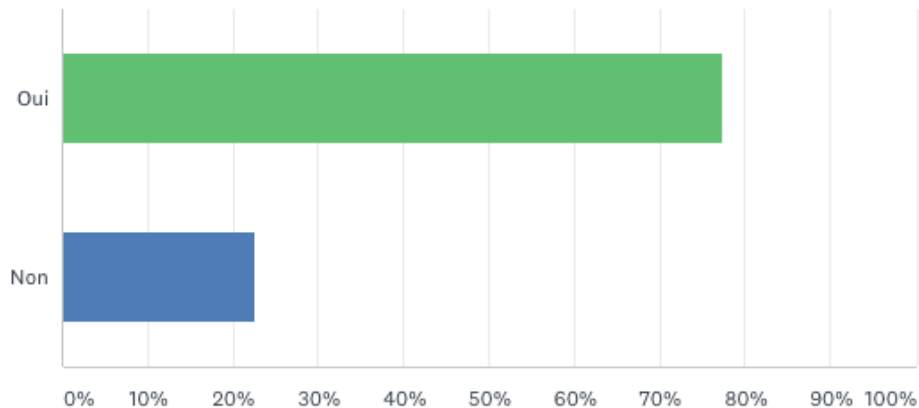
Réponses obtenues : 53

35% des CSAPA ne sont pas informés des sorties anticipées.
D'autres mentionnent que c'est très variable.

Lorsque c'est possible : par les équipes de soins lorsque celles-ci en sont informées,
par le SPIP, dans une moindre mesure par le greffe ou la CPU sortant.

Une information sur les dispositifs extérieurs est-elle transmise aux sortants de prison?

Réponses obtenues : 53



Informations délivrée en majorité par équipes de soins et SPIP, sous forme de flyers, courriers et oralement

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
▼ Oui	77,36% 41
▼ Non	22,64% 12
TOTAL	53

Pouvez-vous préparer les relais avec les structures extérieures ...

Réponses obtenues : 53

Avant que la personne ne sorte de prison?

40% des répondants ne peuvent pas préparer la sortie, pourtant cœur de mission des CSAPA référents.

Lorsque c'est possible, cela se fait non sans difficultés.

Une fois la personne sortie?

Plus de 77% des répondants réussissent à organiser les relais avec les dispositifs extérieurs.

Lien avec les partenaires :

Réponses obtenues : 53

SPIP milieu fermé : 83% sont en lien, via téléphone et/ou mails, dans une moindre mesure par réunion présentielle.

Si ce n'est pas le cas : suivis SPIP interrompus, indisponibilité des CPIP, fermeture du SPIP.

Unité sanitaire : 81% sont en lien, via téléphone et/ou mails, dans une moindre mesure par réunion présentielle.

Si ce n'est pas le cas : Unité sanitaire débordée, relai assuré par le SMPR, contact difficile à établir.

Partenaires extérieurs (structures d'hébergement, SIAO, JAP...) : plus de la majorité sont en lien.

ELSA et équipes d'urgences : 43% des répondants sont en lien, les autres n'ont pas sollicité car n'ont pas eu le besoin.

Commentaires libres :

- Certains CSAPA associatif sont autorisés à entrer en prison en signant une attestation sur l'honneur de respect des gestes barrières (Auvergne-Rhône-Alpes).
- Inquiétudes quant aux libérations anticipées : des personnes sortent sans hébergement, sans traitement et sans que l'information n'ait été communiquée au CSAPA référent.
- Arrêt du parcours arrivant au sein d'un établissement donc arrêt de la présentation des missions du CSAPA référent.
- Tensions dans certains établissements entre les équipes de soins et le CSAPA référent.
- Absence de réponse du SPIP rendant difficile toute démarche.
- Rupture possible de continuité de soin à la sortie de prison car les horaires du CSAPA externe ont été aménagés avec le Covid-19 et les jours de délivrance de TSO sont restreints.